



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 35 du 13 avril 2022

(ATTENTION) - INDISPONIBILITES

La commission d'arbitrage constate que trop d'Arbitre, lors de leur dépôt d'indisponibilité ne cochent pas la case « Arbitre District » ainsi il reste désignable pour la commission.

Merci de ne pas oublier pas de cocher les 3 cases : FFF, Ligue et District Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous mettre indisponible après le lundi, 14 jours avant la rencontre car cela est considéré comme hors délai, même si cela fonctionne en ne cochant pas la casse District, cela sera considéré comme hors délai.

Quand vous déposez vos indisponibilités via un ordinateur : actuellement vous avez 2 cases en bas arbitre et arbitre qui correspondent pour le premier à Arbitre en ligue et le deuxième Arbitre en District. Il faut absolument cocher ces deux cases pour être sûr que votre indisponibilité soit bien pris en compte. Quand vous déposez vos indisponibilités via un téléphone portable : vous devez cocher la case Arbitre en LIGUE et à Arbitre en District.

Pour éviter de compliquer la tâche des personnes qui désigne les Arbitres merci d'être vigilant.

RÉUNION D'AVANT MATCH

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Depuis le début de saison, l'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur la disparité concernant la réunion d'avant match.

Cette directive technique doit être scrupuleusement appliquée quel que soit le niveau de compétition.

Bien que ce sujet ait été largement évoqué lors de toutes les matinées de formation continue, vous trouverez ci-dessous les modalités relatives à la réunion d'avant match :

- Lieu : votre vestiaire et non sur le terrain ou à la buvette.
- Personnes présentes : 2 éducateurs - 2 capitaines - 2 AA bénévoles.
- Anticiper la vérification de la couleur des maillots (gardien de but et joueurs).
- Anticiper les éventuelles réserves d'avant match.
- Consignes : brèves et claires (*sur les CF : ballon arrêté à l'endroit de la faute quel que soit l'endroit sur le terrain*).

Ce n'est ni l'attaque, ni la défense qui demande le mur !!! C'est le jeu qui va dicter votre position (jeu rapide ou non).

Au-delà des consignes techniques, l'objectif de la réunion d'avant match est d'instaurer un dialogue UNIFORME chaque week-end pour tous les acteurs du match.

Enfin, il va de soi que tous les arbitres qui ne respecteront pas les consignes rappelées ci-dessus ou qui refuseront de faire la réunion d'avant match s'exposent à des sanctions (cf règlement intérieur).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 16 & 17 avril 2022

- Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43)

Merci de contacter uniquement à partir du samedi matin, la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

FRAIS D'ARBITRAGE 1/4 DE FINALES COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD

Message aux clubs concernés.

Les règlements des frais d'arbitrage pour les 1/4 de finales des coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD sont les suivants :

- L'Arbitre Central + l'Arbitre assistant n°1 réglés par le club recevant.
- L'Arbitre Assistant n°2 réglé par le club visiteur.

Merci aux clubs concernés d'en prendre note.

« PORTAIL OFFICIELS » ANNULE ET REMPLACE « MON ESPACE FFF »

La C.D.A. vous informe que depuis le mardi 22 mars 2022 a été mis en place le nouveau portail Mon compte FFF en remplacement de Mon espace FFF. Le nouveau portail ne comporte pas de redirection vers le portail des officiels. Il faut aller directement sur « <https://officiels.fff.fr> » sans passer par Mon compte FFF pour consulter vos désignations.

COULEURS DES MAILLOTS

AVIS AUX CLUBS

Lors d'une rencontre de District Drôme-Ardèche de Football, quel que soit la compétition et le niveau, lorsque que les deux équipes ont la même couleur de maillot :

C'EST L'EQUIPE RECEVANTE QUI DOIT CHANGER DE MAILLOT ET NON L'INVERSE.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quel que soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de cet examen et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIÈRE MINUTE, Prenez dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue (ou si vous en avez pas, consultez le site «Doctolib»).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

Sans cette échographie, la licence ne pourra pas être validée et l'arbitre ne pourra pas officier pour la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et en suite leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué si cela n'est pas fait.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, que ce soit pour blessure, raison professionnelle ou autre, **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif..... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de rédiger votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge il faut bien relever l'ensemble des éléments pour l'établissement de votre rapport.

Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail les officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez rédiger votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20

heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (également au niveau des horaires ou des terrains).

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement à partir du vendredi soir après 20 heures.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer vos excuses par mail à la boîte mail arbitre, en copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

La commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18 et féminine en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES CLUBS

. **O. CENTRE ARDECHE** : Courriel appuyant le dépôt de réserve technique lors de la rencontre de Seniors D 1 du 10/04/2022. Lu et noté.

. **VALLIS AUREA FOOT** : Courriel appuyant le dépôt de réserve technique lors de la rencontre de Seniors D 3 du 10/04/2022. Lu et noté.

COURRIER DES ARBITRES

. **WEBER Stéphane** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 12/04/2022 pour raison de santé (Justificatif Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **CALATAYUD Renaud** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 13/04/2022 pour raison de santé (Justificatif Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **DELORME Lucie** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 19/04/2022 pour raison de santé (Prolongation Arrêt de Travail). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **LOURI Quentin** : (Arbitre de Ligue R 2). Courriel nous informant de sa démission du corps arbitral régional pour des raisons professionnelles l'obligeant à quitter la région. Nous le remercions pour les services rendus pendant son séjour en terre Drômoise et lui souhaitons bon vent pour son avenir professionnel.

. **FOURNIER Thibaut** : Courriel nous informant du très bon accueil du club de PIERRELATTE lors de sa rencontre U 15 R 2 du 03/04/2022. Lu et noté.

. **DUSSAUD Gérald** : Courriel nous informant de son indisponibilité les 08-09-10/04/2022 pour raison de santé (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **PERDRIOLE Raphaël** : Courriel nous adressant son rapport Circonstancié de la rencontre Seniors D 1 du 09/04/2022. Lu et noté.

. **AMEUR Zouhaer** : Courriel nous informant de son indisponibilité les 30/04/2022 & 01/05/2022 et du 07/05/2022 pour raisons personnelles. Lu et noté.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT